



**CHSCT DJS DU  
6 DÉCEMBRE 2017**

**DÉCLARATION  
LIMINAIRE CFDT**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs

Encore un CHSCT où la **CFDT** va devoir rappeler que cette instance a le devoir de mettre tout en œuvre afin de **protéger les agents de la DJS dans l'exercice de leur fonction** au sein de tous les établissements sportifs, sans oublier les bains douches.

Les bains douches parlons-en. Une institution qui est née avant la première guerre mondiale pour permettre aux parisiens de **bénéficier d'un lieu qui assure un minimum d'hygiène**. Au fil des décennies, la fréquentation de ces lieux a considérablement augmenté. En effet, de 300 000 entrées on est passé à **1 million d'entrées ces dernières années**. Les effectifs était plus nombreux qu'aujourd'hui et les établissements mieux entretenus à tout point de vue.

De plus, les bains-douches si ceux-ci étaient **équipés de Tripode** (permettant le comptage), la DJS pourrait **adapter le nombre d'effectif** en fonction du **nombre d'usagers fréquentant ces sites**.

Pour ce qui est des **fongibles** et des **produits spécifiques** à l'entretien et l'hygiène, ils seraient **fournis en fonction du nombre d'utilisateurs** donc en **quantité suffisante**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'abandon des bains douches par la Ville de Paris a eu pour conséquence une **multiplication des problèmes** en tout genre (vétusté des locaux, problèmes d'hygiène tant pour les usagers que pour les agents ainsi qu'une insécurité grandissante).

La **CFDT** n'a eu de cesse de **dénoncer tous ces problèmes**, et il était tant que la DJS **prenne ses responsabilités**.

Une des premières responsabilités que doit endosser la DJS, c'est la **formation de tous ses agents**.

Pour la **CFDT**, il n'est **pas acceptable** monsieur le président, que **seuls 31 agents aient suivi la formation « accueil public difficile »** lorsque l'on connaît tous les problèmes liés à l'accueil d'un public en grande précarité.





Lors de notre rencontre avec le nouveau Directeur de la DJS, la **CFDT** a soulevé ce problème et réclamé la présence d'un agent de sécurité à l'intérieur des bains douches répertoriés comme étant les plus difficiles.

La sécurité des agents passe par des restructurations bâtementaires de qualité. Ça c'est le postulat. Mais la réalité est tout autre. En effet, comme le prouve l'effondrement d'une partie du faux plafond tout juste installé, aux bains-douches rue des Pyrénées.

Quelques exemples démontrent que ce n'est pas un cas isolé (piscine Matisse et gymnase Pajol). Ces dysfonctionnements démontrent qu'il y a un vrai problème avec les marchés publics. **Aller au moins cher ne garantit ni la sécurité ni la qualité !**

A l'heure où la Ville de Paris se prépare à la venue des Jeux olympiques et paralympiques, il est un scandale que la **CFDT** tient à dénoncer.

Le bains-douches des Amiraux tout récemment rénové, ne propose aucun aménagement ni appareillage aux personnes en fauteuil roulant. Absence de :

- ✓ Siège de douches fixe
- ✓ Douchette à portée de mains
- ✓ Porte manteaux à bonne hauteur
- ✓ Coin protégé de l'eau.
- ✓ Un bouton d'appel urgence



Il est triste de constater que rien n'a été pensé pour les personnes confrontées au handicap. Pourquoi le bureau d'étude de la DJS ne sait pas rapproché de la mission handicap. Cela aurait évité une aberration. D'ailleurs cette situation n'est sûrement pas un cas isolé.

La **CFDT** réclame qu'un état des lieux soit fait dans tous les établissements et ceci avant 2024. Année où Paris accueillera un grand nombre de sportifs en situation de handicap.

La **CFDT** espère que les architectes chargés de la conception du village olympique seront mieux inspirés.

Merci de votre attention



**ADHERER A LA CFDT,  
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**